



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 13 avril 2026

Objet : Composition du bureau communautaire

Numéro de délibération : CC2026_068

L'an deux mille vingt six, le treize avril, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Cedric TRANQUARD, Frederic BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stephane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNERS, Estelle TICHOUX-GALLIET, Gwendoline CAQUINEAU, Francois PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loetitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-Francois SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Jean-Mary BOISNIER, Frédéric BRUNETEAU, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kevin NICOLAS, Frederic PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Francois ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frederic RASSE, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROUILLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

Ludmina DEPREZ donne pouvoir à Clement PIOCHAUD

Absents :

Secrétaire de séance :

Pierre GABRIELLI

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 136
Quorum : 69
Présents : 135
Votants : 135
Pouvoirs : 1

Publication (affichage) ou notification du :

Composition du bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 017-200041689-20260413-CC2026_068-DE



Vu la délibération CC2025_087AR en date du 7 juillet 2025, relative à la composition du conseil communautaire pour 2026, arrêtée à 139 membres et son annexe comportant la répartition du nombre de sièges par commune membre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025 fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de Vals de Saintonge Communauté qui s'appliqueront pour le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10, il est rappelé que «le bureau de l'Etablissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents» ... ,

Compte tenu de l'effectif du conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté, à savoir 139 sièges, le maximum autorisé auquel il est possible de prétendre en application de la règle susvisée est donc de 15 vice-présidents et le minimum de 4.

Par ailleurs, l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

En conséquence, il est au proposé au conseil communautaire :

- de fixer la composition du bureau de la manière suivante :
 - la présidente
 - 8 vice-présidents
 - 20 autres membres du bureau
- d'autoriser la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 124
- Contre : 7
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,
Le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GABRIELLI

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

